DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 05 Avril (05/04/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 30 mars, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints**,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Marie CASTRO (représentée par Mme DAMIANI), M. Bernard REDON (représenté par M. EMPOCIELLO) **Adjoints**,

M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme HEMMAMI), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. MOTHES), M. Gérard VALLES (représenté par M. SELAM), Mme Christine FANFELLE (représentée par Mme LASSALLE), **Conseillers Municipaux**

Mme Marie CAVALIE est nommée secrétaire de séance.

09-05 Avril 2012 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 - BUDGET ZONE DU LUC

Rapporteur: Monsieur EMPOCIELLO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 30 voix pour, 1 voix contre (M. CHARLES) et 2 abstentions (Mme ROLLET,
M. ROQUEFORT)

- ADOPTE le budget primitif 2012 «Zone du Luc » équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	129 922,00	990 480,03
Opérations d'ordre	968 730,33	168 840,00
Résultat reporté	60 667,70	0,00
Dépenses totales	1 159 320,03	1 159 320,03
	INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	64 000,00	0,00
Opérations d'ordre	129 420,00	929 310,33
Restes à réaliser	0,00	0,00
Résultat reporté	735 890,33	0,00
Recettes totales	929 310,33	929 310,33

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- DONNE délégation à Monsieur le Maire afin de notifier à Monsieur le Sous-Préfet et au Comptable Public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :